

Saint-Maurice, le 26 novembre 2020.

Communiqué sur l'initiative : « Halte aux nuisances sonores de la place d'arme de Vérolliez »

Chers concitoyens,

Une initiative circule et fait du « bruit » dans notre régions. Nous souhaitons par le présent message apporter à chaque citoyen quelques clarifications.

Préambule

Notre société de tir fondée en 1683 pratique le tir sportif depuis 1/3 de millénaire dans notre belle cité. Depuis une centaine d'années, nous utilisons le stand de Vérolliez pour la pratique de notre noble sport. Nous sommes conscients que nos activités produisent des nuisances, notamment du bruit. Tout au long de ces décennies, nous nous efforçons de limiter celles-ci au strict maintien de nos activités et traditions, et d'assurer ainsi un bon rapport avec le voisinage. Depuis 2005, le NJC est locataire des installations, la partie restante de copropriété ayant été vendu à l'armée. Nos possibilités d'actions contre les nuisances sont donc limitées en tant que locataire.

Clarification des lieux de tir de Vérolliez

Vérolliez est actuellement une place de tir militaire découpée en divers lieux de tir.

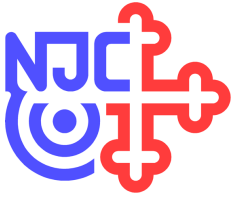
- Deux stands courte distance : (A et B)
- Une place d'infanterie : (C)
- Un stand 300m (F)
- Un stand 25/50m (G)

Les mots « place d'arme » et « stand » de Vérolliez utilisé dans l'initiative sont donc imprécis et incorrects. L'initiative visant les bruits quotidiens, nous estimons que seuls les lieux A/B/C sont concernés car principales sources de nuisance sonore. Ces lieux ne sont pas utilisés par le NJC, notre société utilisant le stand de tir 300m(F) et 25/50m.(G) Il est IMPORTANT de ne pas faire d'amalgame et de bien préciser les choses. Également rappelons que le tir à la « mitraillette » est interdit dans les stands que nous utilisons.

Clarification sur les horaires de tir

Les avis de tir sont publiés sur le site de la commune et affichés notamment sur la place de Vérolliez. Pour notre société, la saison de tir débute mi-mars et se clôt fin octobre. Notre activité, inchangée depuis de nombreuses années, concerne annuellement 25 entraînements le mercredi et une dizaine de journées de manifestations les vendredis ou samedis.

Sur l'avis de tir vous trouverez également des réservations 3 fois par semaine, uniquement pour le stand 25/50m. Ces jours que l'on réserve nous permettent d'organiser des entraînements supplémentaires selon les compétitions/qualifications, de faire des cours et initiations aux tirs sportifs. Ces réservations sont utilisées effectivement moins de 10% du temps. Nous rappelons que ce sont des stands pour le tir sportif au pistolet ou à la carabine, principalement petit calibre (22lr), dont le bruit est infime comparé à des fusils d'assauts militaires.



Pour les horaires nous pouvons, par exemple, annoncer 16h00-20h30. Mais dans la réalité, nous tirons à partir de 17h00 et ce jusqu'à ce qu'il fasse sombre (19h00 en moyenne).

Un rapport entre le bruit provoqué par les tirs et avis de tir n'est donc pas directement possible. Il faut prendre en considération les coups effectivement tirés, dans quel lieu, de quels calibres/armes et durant quelle période, pour avoir une notion objective du bruit.

Positionnement du NJC

Bien entendu, nous partageons les objectifs de réduction de nuisances, à savoir l'amélioration des protections contre le bruit pour les habitants d'Épinassey et des alentours, en conformité avec l'Ordonnance sur le bruit de tir sur les places de tir. Nous comprenons que l'initiative n'est pas dirigée contre notre société mais nous sommes inquiets de son impact final pour nous locataire civil.

Pour ce qui est du souhait des initiants, concernant la réduction d'horaire, cela n'est absolument pas envisageable pour notre société et n'apportera pas le gain espéré par ceux-ci. Cela ouvre la voie à une avalanche de réglementations et d'interdictions futures. Le NJC serait exposé à un risque accru de limitations dans l'exercice du tir sportif toutes distances, ceci porterait atteinte à son existence et entraînerait une situation économique désastreuse. Le NJC est tributaire des décisions du DDPS. Avec l'accroissement des risques et des incertitudes, le NJC serait amené à réduire drastiquement ses activités sportives et de formation impactant directement la pratique sportive de ces 130 membres, dont plus de 30 juniors.

Cette initiative arrive également dans une période particulière, où les programmes de chacun ont dû être adaptés et modifier en continu. Cela induit certainement une augmentation du bruit durant quelques semaines et exaspéré, ce que nous comprenons, les habitants. Cette situation ne doit pas se reproduire, mais nous ne pouvons toutefois pas nous baser que sur cette période particulière pour en tirer des conclusions et règlements à long terme.

Les initiants ayant à plusieurs reprises affirmé dans les médias que notre société n'était pas visée par cette initiative et nous les remercions de leur soutien. Nous comprenons leur action comme un moyen de se faire entendre et ouvrir le dialogue entre les différents partenaires (armée/commune/utilisateur/voisinage). Nous souhaitons activement prendre part à ces discussions, et sommes persuadés que tous ensemble, nous trouverons les solutions à un retour à la bonne entente dans un futur immédiat et à long terme.

Néhémie Rochat
Président du Noble Jeu de Cible